

**République Française**  
**Arrondissement de NEUFCHATEAU**  
**Département des Vosges**  
**COMMUNE DE DARNEY**  
**PROCÈS VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 30 juin 2023**

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - Mme Petra LAURAIN-- M. Régis BELGERI - M. Jean Marc BOUSCHBACHER -M. Christophe DEMARQUE - Mme Nicole DELAVILLE - Mme Sylvie PALUMBO – Mme Yasmine ASKU

Excusés:

Mme Agnès JEANMICHEL pouvoir à Mme Sylvie PALUMBO  
M. Thibault HEINTZ pouvoir à M. Jean-Marc BOUSCHBACHER  
M. Pascal FERRARD pouvoir à M. Yves DESVERNES  
Mme Thérèse LALOGÉ  
M. Patrick ALBERTOLI

Absent :

M. Anthony SCHIARATURA

Date de la convocation : 22 juin 2023

Début du conseil : 20 h 05

Monsieur le Maire demande de supprimer le point n° 7.

**ORDRE DU JOUR :**

Désignation du secrétaire de séance

- 1 - Assainissement : convention de déversement « blanchisserie »
- 2 - Tiers-lieu : convention d'utilisation de locaux
- 3 - Centre d'Animation de la Préhistoire : convention de mise à disposition de locaux
- 4 - Personnel : remboursement frais de déplacement : complément C.N.F.P.T
- 5 - Adressage : approbation du changement des dénominations des rues
- 6 - Travaux abattoirs : avenant de coordination S.P.S (APAVE)
- 7 - Rue de la République : appel d'offre du lot paysager et mobilier urbain

Questions diverses

**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 mai 2023 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**1 ASSAINISSEMENT : convention de déversement « blanchisserie »**

*(délibération n° 2023.06.30/1)*

Monsieur le Maire signale qu'il y a lieu d'établir une convention spéciale avec la blanchisserie (G.C.S.M.S.) concernant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le système public d'assainissement collectif.

En effet l'article L 1331-10 du Code de la Santé Publique précise :

- Tout déversement d'eaux usées, autres que domestiques, dans les égouts publics doit être préalablement autorisé par la collectivité à laquelle appartiennent les ouvrages qui seront empruntés par ces eaux usées avant de rejoindre le milieu naturel.

- L'autorisation fixe, suivant la nature du réseau à emprunter ou des traitements mis en œuvre, les caractéristiques que doivent présenter ces eaux usées pour être reçues.

- Cette autorisation peut être subordonnée à la participation de l'auteur du déversement aux dépenses de premier établissement, d'entretien et d'exploitation entraînées par la réception de ces eaux.

Après explications, le Conseil à l'unanimité, donne son accord.

## **2 – TIERS-LIEU : convention d'utilisation de locaux** (délibération n°2023.06.30/02)

La Commune est sollicitée par l'ADAPEI 88 (PCPE des Vosges) pour la mise à disposition d'un bureau situé à l'étage, à raison d'une demi-journée par semaine

(le vendredi après-midi ou le samedi matin). Cette mise à disposition est demandée du 16 juin au 31 décembre 2023. Le recours à cet espace permettra à cette association d'organiser l'accompagnement hebdomadaire d'un enfant en situation de handicap par une éducatrice spécialisée.

Monsieur le Maire propose que cette mise à disposition fasse l'objet d'une participation aux frais de fonctionnement relatifs au bâtiment, à raison de 5,00 € / demi-journée. L'éducatrice spécialisée pourra, à titre gracieux, utiliser les ressources proposées par le tiers-lieu : bibliothèque, espace convivial, cour extérieure, terrasse...

Monsieur le Maire précise que la facturation de cette mise à disposition sera effective à partir du 7 juillet.

A l'unanimité, le Conseil accepte cette proposition.

## **3 – CENTRE D'ANIMATION DE LA PRÉHISTOIRE : convention de mise à disposition de locaux** (délibération n° 2023.06.30/03)

Monsieur le Maire rappelle que la gestion du Centre d'Animation de la Préhistoire a été reprise par la Communauté de Communes et que celui-ci occupe pour son activité des locaux mis à disposition par la Commune.

Les Conseillers, à l'unanimité, décident de passer convention de mise à disposition des locaux avec la COM COM à titre gracieux.

## **4 - PERSONNEL : remboursement frais de déplacement : complément C.N.F.P.T** (délibération n° 2023.06.30/04)

Monsieur le Maire rappelle, que les agents sont amenés à suivre des actions de formation ou des déplacements, pour les besoins du service et ont la possibilité de demander le remboursement des frais occasionnés.

Ces frais sont partiellement remboursés à l'agent par le CNFPT.

Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge la différence.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord.

## **5 - ADRESSAGE : approbation du changement des dénominations des rues** (délibération n° 2023.06.30/05)

Le programme "adressage postal" entamé depuis février 2022 sera opérationnel normalement en octobre. Il faut maintenant entériner les propositions de la commission concernée sur les nouvelles appellations et création de rues pour que l'adressage communal soit homogène.

Il est proposé :

Nouvelles appellations	Au lieu de
ALLÉE DES ÉCOLES	
CHEMIN DE LA TUILERIE	LA TUILERIE
CHEMIN DU PARPARI	CHEMIN DES ANCIENNES CARRIÈRES
IMPASSE DES CHARDONNERETS	HLM LE HÉBAIN - coté rte des Rochottes
IMPASSE DE BARCAN	LOT DU GRD PRÉ
IMPASSE DE LA COLLÉGIALE	RUE DE LA COLLÉGIALE
IMPASSE DE LA DUCHESSE	RUE DES FABRIQUES
IMPASSE DE LA MARCARERIE	RUE LECOMTE
IMPASSE DE NONVILLE	RUE LECOMTE
IMPASSE DERRIÈRE L'ÉGLISE	RUE RÉPUBLIQUE
IMPASSE DES REMPARTS	RUE DES FABRIQUES
IMPASSE DES CENSEAUX	RUE DES TERRASSES
IMPASSE DES CHAMPS CAILLOUX	RUE DES CHAMPS CAILLOUX
IMPASSE DES MÉSANGES	HLM LE HÉBAIN - côté Rte de Vittel
IMPASSE DES MIMOSAS	PLACE DES MIMOSAS
IMPASSE DES PAVILLONS	RUE DES PAVILLONS
IMPASSE DU BEAUNA	RUE DU BEAUNA
IMPASSE DU COLOMBIER	RUE DU COLOMBIER
IMPASSE DU GROUPE SCOLAIRE	
IMPASSE DU PETIT BOIS	
IMPASSE DU ROND POINT	RUE JULES FERRY
PLACE DES TERROIRS	Abattoirs
QUARTIER DE LA BELLE FORÊT	LA GARE
RUE DE L'HEXAGONE	LOT L'HEXAGONE
ROUTE DES PENDANS	ROUTE DE BARCAN
RUE DU CHAMP DE FOIRE	RUE LECOMTE
RUE DU COTEAU GERMAIN	RUE DE LA GARE
RUE DU GRAND JARDIN	accès aux HLM RUE DU 8 MAI 1945

Une réunion publique d'information sera programmée en septembre.  
 Dans la synthèse du projet d'adressage rendue par la poste il en ressort qu'il y a 675 "points adresse" sur la commune.  
 Il y aura environ 180 numéros d'habitation à modifier et 35 nouvelles plaques de rues seront implantées.  
 Il restera aux habitants concernés d'en avvertir leurs correspondants en temps utile. Seules les rues des terrasses, 8 du Mai 1945, des Rochottes seront en

métrique, la numérotation séquentielle restant prioritaire afin d'éviter trop de changement aux administrés.

A l'unanimité, le Conseil accepte ces modifications et créations de voies communales.

#### **6 – TRAVAUX ABATTOIRS : avenant de coordination S.P.S (APAVE)**

*(délibération n° 2023.06.30/06)*

Monsieur DESVERNES indique que dans le cadre de la réhabilitation des anciens abattoirs, l'APAVE titulaire du marché S.P.S est chargée, par convention, de missions de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé définie par des lois et décrets.

Le délai initialement prévu étant dépassé de 3 mois, il y a lieu d'établir un avenant d'un montant de 580,00 HT par mois d'honoraires complémentaires.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

#### **Informations et questions diverses :**

- point sur les travaux en cours ;
- mesures de restriction d'eau ;
- remerciements de ESF : 33 personnes ont été accueillies dont 1 nouveau donneur lors de la séance du 23 mai ;
- ouverture de la bibliothèque municipale au Tiers-lieu le samedi 1<sup>er</sup> juillet ;
- campagne de stérilisation des chats : 6 femelles et 6 mâles ont été capturés et relâchés après intervention ;
- doléance de riverain concernant la nuisance suite à l'installation du distributeur de pizzas sur le champ de foire. L'appareil sera en arrêt de 24 h 00 à 7 h 00 ;
- le projet de distri-boissons à la Barbeline est en stand by pour l'instant ;
- félicitations de Mme Calais pour l'organisation de la journée et pour la décoration des tables lors du repas de l'âge d'or ;
- Versement des subventions : remerciements de l'Association des Parents d'élèves et du FC Darney –Val de Saône.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Darney, le 30 juin 2023

La secrétaire de séance,  
Nicole DELAVILLE

Le Maire  
Yves DESVERNES

